



Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de Membres présents :	30
Nombre de Membres excusés :	02
Nombre de Membres absents :	01

EXTRAIT  
DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU VENDREDI 1<sup>er</sup> MARS 2019

-----  
*Le VENDREDI 1<sup>er</sup> MARS 2019 à 18H30 en salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville  
s'est réuni le Conseil Municipal régulièrement convoqué selon les dispositions de  
l'article L-2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales*  
-----

**Étaient présents :**

**De la liste « Ensemble pour Méricourt » - Groupe « Union de la Gauche » :** Bernard BAUDE, Marianne LENNE, Olivier LELIEUX, Rose-Marie JULLIARD, Jean Claude LEFEBVRE, Martine GALAMETZ, Alexandre D'ANDREA, Latifa AÏT ABDERRAFII, Maryse BLAISE, Laurent DUCAMP, Evelyne VISEUR, Roger JANKOWSKI, Ludivine HENNEAU, Jacques BECQUET, Céline DE POORTER, Christophe DELCUSE, Jeannine BALCEREK, José PRINGARBE, Fatima TRECH, Jérôme FLEURANT, Nelly RAVAÏAU, Joël CHOQUET, Dominique MICHAUX, Fabrice PLANQUE.

**De la liste « Méricourt Bleu Marine » - Groupe « Front National » :** Etiennette DEVOYE, Laurent DASSONVILLE, Sylvain LAOUR, Jean-Louis HERMEZ.

**De la liste « Avec vous pour Méricourt » - Groupe « Union de la Droite et du Centre » :** Daniel SAUTY, Annick CABY.

**Étaient absents excusés :**

**De la liste « Ensemble pour Méricourt » - Groupe « Union de la Gauche » :** MM. Roger COQUART donne pouvoir à Fatima TRECH, Christophe LAOUR donne pouvoir à Bernard BAUDE.

**Étaient absents :**

**De la liste « Méricourt Bleu Marine » Groupe « Front National » :** Mme Anne COOLZAET

**Président :** Bernard BAUDE

**Désignation du secrétaire de séance selon l'article. L. 2121-15 du CGCT :** Mme Marianne LENNE

BB/CABINET DU MAIRE/AL

**2019-03-15. INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT –  
AVIS DU CONSEIL RELATIF A L'EXPLOITATION D'UN ENTREPOT LOGISTIQUE GOODMAN  
FRANCE SARL**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'environnement, notamment son article R 123-12  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, du 15 janvier 2019, portant ouverture  
d'une enquête publique environnementale unique sur les demandes d'autorisation  
environnementale et de permis de construire,

Considérant que la société GOODMAN FRANCE a sollicité une enquête environnementale  
unique portant sur la demande d'autorisation environnementale aux fins d'exploiter un  
bâtiment logistique ainsi que sur le permis de construire y afférent,

Toute correspondance est à adresser à Monsieur Le Maire

DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS - ARRONDISSEMENT DE LENS - CANTONS AVION-ROUVROY

Place Jean Jaurès B.P.9 62680 MERICOURT

Tél : 03 21 69 92 92 • Fax : 03 21 40 08 96  
<http://www.mairie-mericourt.fr> • E-mail : [contact@mairie-mericourt.fr](mailto:contact@mairie-mericourt.fr)

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis dans le cadre de l'enquête publique prescrite par Monsieur le Préfet et se déroulant à AVION du 11 février 2019 au 14 mars 2019,

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du développement de la Zone industrielle des Quatorze, localisée sur la Commune d'Avion, GOODMAN France présente le projet de construction d'entrepôt logistique.

Ce bâtiment sera occupé par un professionnel de la logistique. GOODMAN France en restera l'exploitant.

Il indique, la possibilité, pour toute personne, de prendre connaissance des dossiers de demande d'autorisation d'exploiter et du permis de construire sur support papier relatifs à cette installation, en Mairie d'AVION, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications – consultation du public – enquête publique – ICPE – AUTORISATION – GOODMAN FRANCE AVION ou en Mairie de MERICOURT.

Après avoir pris connaissance du dossier soumis à enquête publique, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil :

- D'émettre un avis favorable, avec la réserve ci-après citée, au projet présenté par GOODMAN FRANCE SARL en ce qu'il permet le développement d'activités économiques dans des conditions, telles que présentées au dossier, satisfaisantes.

L'avis précité est émis sous réserve que le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et l'Etat pour ce qui concerne leurs compétences respectives (voirie, développement économique, sécurité) mettent tout en œuvre pour éviter l'émergence de nuisances envers les riverains.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et en avoir délibéré, procède au vote :**

**Décide unanimement :**

- D'émettre un avis favorable, avec la réserve ci-après citée, au projet présente par GOODMAN FRANCE SARL en ce qu'il permet le développement d'activités économiques dans des conditions, telles que présentées au dossier, satisfaisantes.

L'avis précité est émis sous réserve que le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et l'Etat pour ce qui concerne leurs compétences respectives (voirie, développement économique, sécurité) mettent tout en œuvre pour éviter l'émergence de nuisances envers les riverains.

**Une attention est demandée pour que soient évitées les nuisances sonores et de circulation, en particulier sur la CD 40.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Méricourt, le 5 mars 2019  
Le Maire,

Affiché, déposé, notifié le : 11 MARS 2019 - 7 MARS 2019

Bernard BAUDE.

